

**Assemblée générale**

Documents officiels

Distr. générale
22 décembre 2006
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2006, à 15 heures

Président : M^{me} Intelmann (Estonie)
Puis : M. Barry (Vice-Président) (Sénégal)
Puis : M^{me} Intelmann (Présidente) (Estonie)

Sommaire

Point 69 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Point 51 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 69 de l'ordre du jour: Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite) (A/C.2/61/L.8*)

Projet de résolution sur l'assistance humanitaire et la reconstruction pour les Philippines

1. **M. Blas** (Philippines), présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.8*, dit que la marée noire a été déclarée catastrophe nationale. Il informe la Commission que l'Afghanistan, le Cambodge, Israël, le Japon, le Kenya, le Lesotho, le Maroc, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Singapour et la Thaïlande se sont associés aux auteurs du projet de résolution et espère que celui-ci sera adopté par consensus.

Point 51 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/61/15 (Parts I-IV) et A/61/272)

2. **M. Mchumo** (Observateur du Fonds commun pour les produits de base) dit que la présente session de l'Assemblée générale est la première à laquelle le Fonds commun pour les produits de base participe en qualité d'observateur et que celui-ci espère apporter une contribution constructive aux débats de la Commission. La mission du Fonds commun est de combattre la pauvreté dans les pays en développement dépendants des produits de base en les aidant à accroître leur productivité et leurs revenus, notamment par l'augmentation des recettes d'exportation.

3. Les cours des produits de base ont commencé à remonter en 2003, mais ils restent très inférieurs à leur niveau d'il y a 10 ans et selon certains signes il se pourrait que le redressement ralentisse. L'érosion des termes de l'échange des pays en développement est en partie imputable à la hausse du prix du pétrole et au fait que ces pays n'ont souvent pas les moyens d'assurer le service de leur dette extérieure. Les divergences de vue au sujet du commerce des produits agricoles et de l'accès aux marchés – qui sont devenus un aspect central du Cycle de Doha – ont entraîné la

suspension des négociations. Le Fonds commun est convaincu qu'un meilleur accès aux marchés et des conditions de concurrence équitables accéléreraient la croissance en raison des gains qui en résulteraient en termes de commerce extérieur, d'investissement et d'assimilation de technologies importées. En raison du blocage des négociations, l'amélioration espérée du commerce des produits agricoles ne sera pas obtenue aussi rapidement que prévu.

4. Néanmoins, l'expansion rapide du commerce Sud-Sud de produits de base est encourageante. Le Fonds commun a été associé à la première Conférence ministérielle africaine sur les produits de base, tenue en 2005, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration et du plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains. Cette Conférence a été une première, offrant aux pays d'Afrique un cadre pour s'accorder sur une stratégie concernant une question essentielle pour le développement et la réduction de la pauvreté.

5. Le Fonds commun a en outre formulé des recommandations stratégiques pour la lutte contre la pauvreté et le développement. Elles concernent la mise en œuvre des résolutions internationales sur l'augmentation des ressources affectées à agriculture et à la mise en valeur des produits de base, particulièrement pour ce qui est des capacités de production, l'achèvement du Cycle de Doha, la lutte contre le déclin et la volatilité des cours des produits de base et la diversification, notamment au moyen de la création d'un Fonds international pour la diversification. En outre, il convient de fournir des ressources suffisantes pour rendre opérationnelle l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base qu'il a été proposé de créer et il faut que la communauté internationale appuie la mise en œuvre de la Déclaration et du plan d'action d'Arusha.

6. Le Fonds commun est résolu à contribuer à l'élimination de la pauvreté au moyen de mesures ciblées visant à stimuler le commerce des produits de base.

7. **M. Nikitov** (Ukraine), intervenant au nom des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique [Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GUAM)], dit qu'il importe de faire en sorte que le système commercial mondial apporte des avantages à tous les pays. Outre son effet positif sur l'économie mondiale en général, l'expansion des marchés permettra aux pays en

transition de tirer parti de la libéralisation et de mieux s'intégrer dans le système commercial mondial.

8. Les États membres de la GUAM pensent que le renforcement du rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour en faire une organisation vraiment universelle, améliorerait le système commercial mondial. À cet égard, ils soulignent la nécessité de faciliter l'accession des nouveaux membres. Compte tenu de l'importance capitale du commerce pour le développement, ils souhaitent que les négociations du Cycle de Doha reprennent le plus tôt possible. L'inaction dans ce domaine compromettrait le système commercial multilatéral et les perspectives de croissance et de développement de l'économie mondiale.

9. En tant que principal coordonnateur des activités des Nations Unies en rapport avec le commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doit redoubler d'efforts pour assurer un traitement intégré du commerce et du développement dans ses programmes et politiques et collaborer avec l'OMC pour améliorer la coordination de la communauté internationale dans le domaine du développement.

10. **M. Daniel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'ouverture de leur marché a aussi rendu les membres de la CARICOM très vulnérables en cas de perturbation du système commercial multilatéral. La nécessité de s'adapter à l'évolution de l'environnement commercial international cause de grandes difficultés aux petites économies. Leurs pratiques commerciales sont conformes aux règles de l'OMC, mais elles n'ont guère été favorisées par la libéralisation, comme en témoigne le déclin de la banane et du sucre. Leur activité souffre de la baisse des cours des produits de base, mais ils continuent de s'adapter en encourageant le commerce intrarégional tout en renforçant leurs accords et leurs relations commerciales avec leurs principaux partenaires extrarégionaux.

11. La CARICOM reste résolue à établir un marché unique et en appelle à la communauté internationale pour améliorer l'accès de produits de la région aux marchés. Elle espère que les négociations de l'OMC reprendront bientôt et est particulièrement préoccupée par leurs incidences sur le commerce des produits agricoles. À cet égard, l'orateur réaffirme que les

produits spéciaux, le mécanisme de sauvegarde spéciale et les préférences doivent faire partie de tout résultat négocié. Le renforcement de la compétitivité des producteurs nationaux et l'amélioration de l'accès aux marchés sont deux ingrédients essentiels pour une croissance et un développement tirés par l'exportation. Il est donc indispensable que la communauté internationale appuie les efforts faits par les membres de la CARICOM et les autres pays en développement pour promouvoir la capacité d'offre de leur secteur privé, diversifier leur commerce extérieur, renforcer les liens entre les secteurs des services et des produits de base et le reste de l'économie et développer les infrastructures nécessaires pour stimuler les échanges.

12. **M. Chidumo** (Mozambique), intervenant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), dit que la suspension *sine die* des négociations sur le Programme de Doha pour le développement est regrettable, alors que les préoccupations déjà anciennes des pays en développement restent sans réponse. Il convient que l'Assemblée générale donne des instructions claires pour la reprise du processus, en tenant compte de la dimension développement et de l'agriculture, qui sont au cœur des négociations.

13. Du point de vue des membres de la CDA, l'élimination des subventions à l'agriculture, la suppression des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits sur les produits non agricoles et le délai nécessaire aux pays en développement pour construire leurs capacités et leur cadre réglementaire dans le domaine du commerce des services sont des éléments essentiels de leurs efforts collectifs visant à établir un système commercial équitable répondant aux besoins des pays en développement. Pour promouvoir la dimension développement des négociations actuelles, la CDA souligne qu'il importe de préserver l'intégrité du programme de Doha dans le cadre de l'engagement unique et qu'il faut régler les questions du traitement préférentiel et de l'aide pour le commerce.

14. En adoptant un protocole sur le commerce, la CDA a montré l'importance attachée à l'expansion des échanges entre ses membres, soulignant ainsi sa volonté de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance et un développement soutenus. La part du commerce intra-CDA est passée de 5 % en 1980 à 25 % aujourd'hui et l'objectif est de porter ce chiffre à 35 % en 2008. Les efforts de développement sont essentiels, mais il faut traiter les problèmes

commerciaux de manière globale. Il convient de compléter l'amélioration de l'accès aux marchés par une augmentation substantielle de l'APD affectée au renforcement des infrastructures et par des incitations en faveur du secteur privé.

15. *M. Barry (Sénégal), Vice-Président, prend la présidence.*

16. **M. Tarragô** (Brésil), intervenant au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR), dit que l'intégration régionale est devenue un aspect essentiel de la libéralisation et de l'expansion du commerce entre les pays du Sud, complétant les négociations commerciales multilatérales. Il pense lui aussi que la suspension des négociations de l'OMC, faute d'accord sur l'agriculture, entre autres, est un grave revers pour le processus visant à mettre le développement au cœur du système commercial multilatéral.

17. Il est largement admis que l'agriculture joue un rôle clef dans l'économie des pays en développement, en particulier pour ce qui est des recettes d'exportation et de la création d'emploi, notamment en zone rurale. Les efforts faits par les pays en développement pour éliminer la faim et la pauvreté sont sapés par les distorsions du commerce international des produits agricoles, qui sont une cause de surproduction et un obstacle à l'efficacité de la transformation des produits alimentaires.

18. Le Cycle de Doha offrait une occasion exceptionnelle de remédier aux graves déséquilibres dus au soutien interne qui fausse le commerce, mais son résultat est maintenant compromis. Dans les précédents cycles, on a beaucoup demandé aux pays en développement en ce qui concerne la libéralisation du commerce des produits manufacturés, mais les promesses qui leur ont été faites n'ont pas encore été tenues. L'agriculture fait l'objet d'un traitement discriminatoire et est exclue du champ d'application des règles du libre-échange depuis plus de 50 ans et il est grand temps de lui appliquer les règles et disciplines commerciales ordinaires.

19. Les membres du MERCOSUR ne pourront considérer la conclusion du Cycle de Doha comme satisfaisante que si elle garantit une libéralisation effective du commerce des produits agricoles selon trois axes, à savoir la réduction du soutien interne, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'élimination des subventions à l'exportation, avec une attention particulière pour le traitement spécial et différencié

dont les pays en développement ont besoin pour rattraper les pays développés et pour surmonter les asymétries existantes. Pour conclure, l'orateur appelle les pays développés à faire preuve de souplesse et de volonté politique afin d'éliminer les obstacles à la reprise des négociations.

20. **M. Valenzuela** (Observateur de la Commission européenne), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'accession (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays engagés dans le processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) et de la Moldova et de l'Ukraine, dit que le Cycle de Doha offre de réelles perspectives d'accélération de la croissance et du développement dans le monde; l'Union européenne regrette profondément la suspension des négociations du Programme de Doha pour le développement, qu'elle n'a ni choisie ni voulue. Cela aurait pu être évité si les participants avaient fait preuve de la volonté et de la souplesse requises, d'autant que les divergences n'étaient pas insurmontables et que des accords étaient à portée de main dans de nombreux domaines. Il y avait des chances de conclure un marché équilibré apportant de réels bienfaits économiques à tous les Membres.

21. L'Union européenne a fait tout son possible pour préserver l'élan, avec une réelle souplesse dans le domaine de l'accès aux marchés des produits agricoles. Elle était prête à accroître sensiblement la réduction moyenne de ses droits de douane à condition que les autres parties soient disposées à faire des compromis équivalents. Cela aurait été un grand pas en avant et la réduction envisagée allait bien au-delà de tout ce qui a jamais été offert dans une négociation multilatérale. Plusieurs autres négociateurs ont aussi été flexibles, à des degrés divers, dans des domaines dans lesquels ils avaient de grandes réserves, comme l'agriculture ou les droits sur les produits industriels. Le Cycle de Doha était prometteur pour les pays en développement, et il y avait donc aussi beaucoup à perdre. Les propositions étaient d'un grand intérêt: énorme amélioration de l'accès aux marchés des produits tant agricoles qu'industriels des pays en développement, notamment dans le commerce Sud-Sud; élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles et réduction notable des subventions internes faussant le commerce de ces produits; amélioration des règles, qui auraient protégé les petits pays contre les pratiques

prédatrices ou unilatérales et garanti une meilleure gouvernance – par exemple en matière de transparence – et forcé les pays développés et les grands pays en développement à agir de façon équitable avec les petits pays; accord sur les principes fondamentaux d'une libéralisation progressive; et mesures contre l'érosion des préférences et admission en franchise de droits et de contingents des produits provenant des PMA. Tout cela est désormais remis en question.

22. Un certain nombre de questions, telles que la réduction des subventions à l'agriculture, l'admission en franchise de droits et de contingents des produits provenant des PMA, l'érosion des préférences et l'amélioration des règles anti-dumping, ne peuvent être traitées efficacement que par la négociation multilatérale et ne peuvent pas être réglées au moyen d'accords de libre-échange. Il convient de maintenir les offres déjà faites et de faire d'autres offres comparables. Il faut que tous les membres soient prêts à recommencer les négociations sur cette base dès que les circonstances le permettront. Pour sa part, l'Union européenne est résolue à obtenir un résultat qui entraînerait une baisse réelle des droits de douane, une réduction effective des subventions qui faussent le commerce et de véritables courants d'échanges nouveaux, dans le cadre d'un accord qui devrait apporter des avantages à tous les membres de l'OMC. En outre, elle veillera à ce que le Cycle de Doha soit vraiment bénéfique pour les pays les plus pauvres, conformément à sa volonté de promouvoir le développement. Enfin, elle est partisane d'une entrée en vigueur rapide – en 2008 au plus tard – de l'admission en franchise de droits et de contingents des produits provenant des PMA par tous les pays développés et par les pays en développement qui sont en mesure de l'accorder.

23. Il n'y a tout simplement pas de solution de rechange au système commercial multilatéral et à l'OMC : les accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux ont leur intérêt et peuvent compléter un cadre multilatéral, mais ils ne peuvent pas le remplacer, en particulier pour ce qui est de faciliter le développement.

24. D'ici là, il convient de poursuivre les travaux concernant les aspects du Programme de Doha pour le développement qui ne sont pas affectés par la suspension des négociations, en donnant la priorité à ceux qui peuvent être bénéfiques pour les pays en développement, comme l'aide pour le commerce et le

Cadre intégré. Il faut une aide accrue et plus efficace pour faciliter l'intégration des pays en développement, et en particulier des PMA, dans le système multilatéral fondé sur des règles et pour mettre le commerce international au service de l'objectif suprême, l'élimination de la pauvreté. À cet égard, l'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/61/272), qui indique clairement ce que la communauté internationale doit faire pour promouvoir la croissance, le développement et l'élimination de la pauvreté. Le rapport souligne à juste titre l'expansion très rapide des exportations de produits non agricoles de certains pays en développement avancés et compétitifs, et il faut que ces pays apportent au Cycle de Doha une contribution à la mesure de leurs capacités et de leur poids dans le commerce mondial. La libéralisation des marchés en forte croissance des pays en développement les plus compétitifs est essentielle, étant donnée que plus de 60 % des droits de douane payés par les pays en développement sont perçus par d'autres pays en développement.

25. Le Programme de Doha pour le développement reste la priorité de la politique commerciale de l'Union européenne, qui est toujours convaincue de l'utilité de l'ouverture des marchés, de la libéralisation progressive du commerce et du renforcement des règles multilatérales en tant que facteurs de croissance et de développement. Dans cet esprit, il faut tout faire pour assurer le succès du Cycle de Doha.

26. **M^{me} Behoungbedji** (Bénin), intervenant au nom du Groupe des PMA pour parler de la Déclaration de la Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dit que l'atmosphère de la réunion a donné une lueur d'espoir pour le reste de la décennie, bien que l'évaluation de sa première moitié ait été dans l'ensemble plutôt négative. Pour permettre aux PMA de renforcer la contribution du commerce international au développement, il faut résoudre leurs nombreux problèmes, notamment la volatilité des cours des produits agricoles sur le marché mondial, l'incapacité d'ajouter de la valeur à leur production et le manque de diversification de leurs exportations. En raison de l'insuffisance de leurs capacités de production, les PMA ne peuvent pas exploiter toutes les possibilités d'accès préférentiel aux marchés qui leur sont offertes; en outre, leur participation équitable

au commerce mondial est empêchée par les subventions scandaleusement élevées versées par les pays développés à leurs producteurs.

27. En outre, le grand nombre de documents à fournir et d'autres obstacles bureaucratiques accroissent le coût des transactions et réduisent la compétitivité à l'exportation. Il convient que la communauté internationale aille au-delà des simples déclarations d'intention et prenne des mesures ambitieuses. Il faut que les partenaires du développement accordent aux PMA un traitement spécial et différencié et un accès en franchise de droits.

28. Les PMA sont déçus par la suspension des négociations du Programme de Doha pour le développement et appellent à les reprendre au plus tôt. Ils remercient la CNUCED de son appui constant au renforcement des capacités et son Conseil du commerce et du développement d'avoir fait une analyse objective de leur situation et défini les mesures à prendre pour les aider à échapper au piège de la pauvreté.

29. *M^{me} Intelmann (Estonie) reprend la présidence.*

30. **M^{me} Tembo** (Zambie) déplore que les négociations du Programme de Doha pour le développement aient dû être suspendues sans qu'on puisse être sûr qu'elle reprendront. La Zambie attendait un certain nombre de résultats, dont notamment une amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles par l'admission en franchise de droits et de contingents de tous les produits provenant des PMA, complétée par des règles d'origine simplifiées et transparentes, la mise en œuvre des modalités de traitement spécial des PMA dans les négociations sur les services et un accès pour la main-d'œuvre semi-qualifiée et non qualifiée, l'élimination de toutes les subventions à l'exportation, y compris celles qui faussent le marché international du coton et d'autres produits agricoles, et un renforcement des programmes ciblés d'assistance technique et de création de capacités pour éliminer les entraves au commerce.

31. Avant même la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong en décembre 2005, les pays développés ont promis à donner des gages dans des domaines en rapport avec le développement tels que l'admission en franchise de droits et de contingents et l'aide pour le commerce. Malheureusement, le résultat de cette conférence est resté bien en deçà de ce

que la Zambie et les autres PMA escomptaient en termes de promotion du développement, ne prévoyant pas d'avantages immédiats, positifs ou complets. En outre, ce résultat ne comprend pas de mesures concrètes en termes de réduction et d'élimination des subventions internes faussant le commerce des produits agricoles, alors que l'agriculture est un secteur clef pour la subsistance et la sécurité alimentaire de la population de la plupart des PMA. Il n'est donc pas étonnant que le processus ultérieur de négociation à Genève n'ait pas permis d'aller plus loin que les maigres résultats de la Conférence. L'impossibilité de trouver un compromis acceptable entre l'accès aux marchés des produits agricoles et les besoins du développement des PMA et des pays en développement a été une des principales causes de l'échec des négociations et la Zambie considère qu'il faut reprendre les discussions sur cette question dès que possible. Elle craint fort que la suspension soit d'une durée indéterminée et qu'il n'y ait pas de plan pour la suite. Cela aurait de graves répercussions sur le système commercial multilatéral et compromettrait les acquis de l'OMC. Les PMA et les pays en développement resteraient marginalisés et ne parviendraient jamais à échapper à la pauvreté et au sous-développement.

32. La Zambie appelle à une reprise rapide des négociations du Programme de Doha pour le développement et exhorte les pays développés à être flexibles et à accepter des compromis suffisants pour assurer leur succès.

33. **L'Archevêque Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit qu'au cours des cinq dernières années, marquées par plusieurs initiatives et opérations militaires de grande envergure, il n'y a pas eu de progrès notable en matière de réforme politique dans les domaines des finances et du commerce international. Il semble que les intérêts de certaines branches de production des pays développés ont pris le pas sur le bien commun, ce qui creuse encore le fossé déjà inquiétant qui sépare ces pays des autres régions en développement du monde. Le commerce extérieur est une priorité pour une croissance globale et durable de l'économie de nombreux pays en développement, raison pour laquelle il y a peu d'espoir d'atteindre les Objectifs du millénaire en 2015.

34. La situation mondiale actuelle est caractérisée par des inégalités qui appellent une réflexion d'urgence. Le soutien des pays riches à leur agriculture représente

10 fois le montant total de l'aide fournie à l'Afrique, et une grande partie de cette aide prend la forme de subventions directes ou indirectes à l'exportation de produits agricoles, qui sapent l'agriculture des pays les plus pauvres. La réalisation d'une plus grande justice par le biais d'un commerce équitable reste une des préoccupations majeures du Saint-Siège. Il faut que toutes les parties redoublent d'efforts pour sortir les négociations du Cycle de Doha de l'impasse.

35. Il est urgent de trouver un accord; c'est un impératif moral qui ne peut attendre. Les accords régionaux ne peuvent pas remplacer une entente globale dans le cadre de l'OMC. La crise du Cycle de Doha fait craindre un processus de fragmentation; il faut poursuivre la tâche entreprise par le Sommet mondial de 2005 si l'on veut que les Nations Unies établissent des relations efficaces entre l'Assemblée générale, la CNUCED et l'OMC. Le communiqué publié par des groupes de pays à l'issue d'une récente réunion à Rio de Janeiro énonce une réflexion originale qui pourrait déclencher la reprise des négociations; le Saint-Siège espère que les États reviendront bientôt à la table, prêts à prendre un nouveau départ. Les négociations commerciales peuvent apporter une contribution notable à la cause de la paix et de la stabilité dans le monde si tous les États sont prêts à faire les sacrifices nécessaires pour l'établissement de relations commerciales plus justes.

36. **M^{me} Soe** (Myanmar) dit que son pays est très déçu par la suspension des négociations du Programme de Doha pour le développement. Le Myanmar espérait que le succès du Cycle de Doha se traduirait par une concrétisation de la dimension développement en des termes plus précis, forts et efficaces. La suspension a porté un coup sérieux aux efforts faits par la communauté internationale pour rendre le système commercial multilatéral plus équitable et orienté vers le développement. Le Myanmar craint, comme d'autres pays, qu'elle entraîne une prolifération d'initiatives commerciales bilatérales et régionales qui défavoriseraient les pays en développement et, surtout, la persistance des subventions à l'agriculture qui faussent le commerce. Il se joint donc aux autres pays qui appellent à une reprise rapide des négociations.

37. La suspension est d'autant plus décevante que, même si les pays en développement obtiennent un régime commercial multilatéral qui donne à tous des chances égales, ils pourraient rester défavorisés. Les règles et engagements sont beaucoup plus onéreux pour

ces pays. Il faut que le régime commercial multilatéral tienne mieux compte des asymétries existant entre ses membres. Ce régime doit être assez souple pour répondre à leurs besoins et intérêts.

38. **M. Bakri** (Malaisie) dit que la suspension des négociations du Programme de Doha pour le développement a fait perdre l'espoir, peut-être de manière irrémédiable, d'avoir un jour un système commercial mondial plus favorable au développement. On ne saurait surestimer l'importance de cet événement s'il annonce vraiment l'échec du Cycle de Doha. Outre que tous les pays perdraient les avantages économiques d'un commerce plus libre et équitable, c'est l'ensemble du système commercial multilatéral qui serait menacé. Les accords de libre-échange régionaux et bilatéraux, qui ne sont que des solutions de repli, proliféreraient et, vu l'asymétrie des puissances, mettraient les pays en développement dans une situation de désavantage permanent, tout en renforçant les partisans du protectionnisme partout dans le monde.

39. La Malaisie est convaincue qu'il est essentiel de prendre des mesures pour relancer le processus bloqué au plus tôt et que ces mesures doivent être fondées sur les principes de l'ouverture et de la transparence et avoir pour but de conclure un accord favorable au développement. Vu la puissance économique des pays développés, c'est à eux qu'il incombe de faire le premier pas. La suspension des négociations a été due au fait qu'ils n'étaient pas disposés à transiger sur des points tels que l'accès aux marchés des produits agricoles, le soutien interne et l'accès aux marchés des produits non agricoles. Malheureusement, leurs positions actuelles ne constituent pas un point de départ qui permettrait de mener les négociations à bien.

40. Au-delà de la nécessité de reprendre les négociations, il faut aussi réfléchir à la teneur du résultat éventuel du Cycle de Doha. Pour la Malaisie, l'essentiel est de faire en sorte que les négociations débouchent sur un accord favorable au développement, ce qui exige non seulement plus de liberté mais aussi plus d'équité. C'est pourquoi, compte tenu de l'écart de revenus entre les pays en développement et les pays développés, elle considère qu'il est injuste que les pays développés demandent aux pays en développement de faire des concessions égales ou supérieures à celles qu'ils sont prêts à faire eux-mêmes.

41. Ces exigences sont dues en grande partie à l'asymétrie institutionnalisée qui s'est encore aggravée depuis la création de l'OMC. Cette asymétrie s'est traduite par une libéralisation très déséquilibrée qui satisfait les préférences et les intérêts des pays développés. Cela est d'autant plus déplorable que les intérêts en question sont souvent ceux de groupes de pression corporatistes plus ceux de l'ensemble de la société. Pour illustrer ce double langage, on peut mentionner les exemples des subventions à l'agriculture et de la protection des droits de propriété intellectuelle, qui sont sacrés pour les titulaires desdits droits, l'intérêt général ne venant que loin derrière. En outre, même si tous les accords négociés à l'OMC s'appliquent uniformément à tous les membres pour ce qui est des obligations juridiques, en termes économiques ils sont beaucoup plus onéreux pour les pays en développement.

42. Il faut prendre un certain nombre de mesures concrètes pour que le commerce international devienne plus libre et équitable et pour que les avantages de la mondialisation soient mieux partagés. Il faut tenir dûment compte de la nécessité de ménager aux pays en développement une marge de manœuvre leur permettant de poursuivre leurs objectifs de développement en fonction de leurs caractéristiques. Le principe du traitement spécial et différencié doit être précisé de manière à ce qu'il serve les intérêts légitimes des pays en développement. Il faut intensifier l'aide pour le renforcement des capacités et l'assistance technique pour donner aux petits pays les moyens de vraiment participer aux négociations. Il faut lever les contraintes de l'offre au moyen d'un ambitieux programme d'aide pour le commerce, distribuée par des mécanismes multilatéraux et intégrée dans les stratégies nationales de développement.

43. La Malaisie reste un partisan indéfectible du système commercial multilatéral administré par l'OMC et considère que les bienfaits du commerce ne peuvent être équitablement partagés que si les parties reprennent les négociations du Cycle de Doha dans le but de conclure un accord favorable au développement. C'est aux pays développés qu'il incombe de faire la majeure partie des compromis nécessaires à cet effet et la Malaisie les y exhorte.

44. **M. Fomba** (Mali), rappelant les engagements pris à Monterrey, dit que sa délégation se félicite des progrès enregistrés par le commerce international ces dernières années. D'après le rapport du Secrétaire

général (A/61/272), en 2005 les exportations mondiales ont augmenté de plus de 13 % et les exportations des pays en développement de 21,3 %. En outre, le fait que 42 % des exportations des pays en développement sont destinés à d'autres pays en développement est très encourageant. Cette évolution positive est due en partie à la création de zones de libre-échange appliquant des règles harmonisées et simplifiées à l'importation et à l'exportation. Dans le cadre des efforts faits par l'Afrique de l'Ouest pour créer de vastes marchés sous-régionaux et régionaux, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été renforcées. Pour sa part, le Mali a renforcé son cadre institutionnel pour le commerce et transposé dans le droit national les directives de ces organisations et celles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). La part des échanges avec ses voisins a progressé d'environ 13 %.

45. En dépit de ces résultats encourageants, le Mali, comme les autres PMA, est encore très peu intégré dans l'économie mondiale. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, la part de ces pays dans le commerce mondial n'est que de 1,8 % pour les marchandises et de 0,5 % pour les services. Cela est dû, entre autres, aux énormes subventions à l'agriculture versées par certains pays développés, à l'insuffisance de la transformation des produits d'exportation et au sous-développement des transports. Pour y remédier, il faut éliminer les subventions à l'agriculture, achever le Cycle de Doha, offrir aux investisseurs du Nord des incitations pour la construction d'usines de transformation des matières premières dans le Sud et, enfin, renforcer les ressources humaines et les infrastructures des pays en développement et en particulier des PMA.

46. **M. Lukwiya** (Ouganda) dit que la plupart des pays en développement considèrent aujourd'hui la politique commerciale comme un élément central de leur stratégie de réduction de la pauvreté. L'Ouganda a intégré le commerce extérieur dans son plan de lutte contre la pauvreté. Le Programme de Doha pour le développement et l'OMC jouent un rôle important dans ce processus. L'agriculture est le principal moyen de subsistance de plus de 80 % de la population ougandaise. L'Ouganda pense que c'est dans le secteur agricole que se jouera la dernière bataille de la guerre contre la pauvreté. Il a lancé un programme de

modernisation de l'agriculture, misant sur le succès du Cycle de Doha.

47. Des politiques commerciales déloyales continuent de priver les pays les plus pauvres d'un moyen d'échapper à la pauvreté et perpétuent des inégalités nocives. D'après une récente étude de la CNUCED, les obstacles au commerce rencontrés par les pays en développement qui exportent vers les pays riches sont en moyenne trois fois plus élevés que ceux que rencontrent les pays riches qui exportent vers d'autres pays riches. On estime le manque à gagner dû au protectionnisme et aux subventions agricoles à quelque 24 milliards de dollars par an. Le Cycle de Doha a été un nouvel effort constructif visant à mettre le commerce au service du développement. Toutefois, malgré quatre ans de négociations, il y a eu très peu de progrès concrets. La suspension des négociations, énorme déception, et l'absence d'une date pour leur reprise ou d'un plan pour la suite, ont laissé aux pays en développement un sentiment d'amertume et de frustration.

48. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, s'il y a encore des problèmes en ce qui concerne l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles, il y a eu des avancées dans d'autres domaines. L'engagement d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation d'ici à 2013 en est un exemple. Le rapport dit aussi que la réduction des droits de douane entre pays en développement stimulera le commerce Sud-Sud, qui est déjà en forte expansion; l'orateur espère que cela résultera d'un accord multilatéral et non d'accords bilatéraux. Le rapport indique que le nombre de mesures techniques a doublé en 10 ans; ces mesures sont très défavorables aux pays en développement. Le rapport reste relativement optimiste dans le sens où la suspension du Cycle de Doha ne semble pas avoir compromis la pertinence et l'importance de l'OMC. Toutefois, la délégation de l'orateur pense qu'elle a affaibli le multilatéralisme, du moins temporairement, et pourrait inciter les pays à le délaisser.

49. Une longue interruption des négociations serait une nouvelle occasion manquée. L'Ouganda pense, lui aussi, qu'il incombe à tous les pays, et en particulier aux principaux partenaires commerciaux, de faire preuve de volonté politique et de flexibilité pour trouver des solutions de compromis et appuie l'appel adressé au Secrétaire général pour qu'il participe à la

mobilisation en faveur d'une reprise rapide des négociations.

50. **M. Sadykov** (Kazakhstan) dit que sa délégation pense, comme le Secrétaire général, qu'il est urgent de reprendre les négociations du Cycle de Doha et qu'il incombe à tous les pays, et en particulier aux principaux acteurs, de faire preuve de plus de volonté politique et de souplesse. Le Kazakhstan est partisan d'un partenariat mondial pour le développement fondé sur un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Il faut que les pays développés honorent leurs obligations internationales, notamment celles liées au Cycle de Doha, dont le succès apporterait une contribution notable aux efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement.

51. Le principal objectif de la politique commerciale du Kazakhstan est d'établir une communauté économique régionale dans laquelle il serait un pôle de haute technologie, d'export-import, d'investissement, de finance et de commerce. D'après le rapport, aujourd'hui quelque 50 % du commerce mondial se font dans le cadre d'accords régionaux. Le Kazakhstan est résolu à renforcer la coopération régionale, notamment dans le cadre d'organisations régionales telles que la Communauté économique eurasienne, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC). Un régime de libre-échange sans exemptions ni restrictions a été instauré sur le territoire de la Communauté économique eurasienne et, lors d'un sommet informel tenu en 2006, le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont décidé d'établir une union douanière au début de 2007.

52. Les infrastructures de transport sont essentielles pour le développement. Le coût élevé du transport sape la compétitivité des pays sans littoral et réduit considérablement leur potentiel d'exportation. Il faut tenir compte des intérêts de ces pays lorsqu'on prend des décisions concernant le développement, le commerce international et la coopération interrégionale. L'intégration dans le système commercial mondial est indispensable pour leur croissance et leur développement.

53. La libéralisation des échanges et l'adhésion à l'OMC sont des éléments essentiels de la stratégie de

développement du pays. Le Kazakhstan est parvenu à la dernière étape de son processus d'accession à l'OMC. L'orateur espère que les conditions qui lui seront faites ne compromettent pas la réalisation de ses priorités économiques. Le Kazakhstan a besoin de périodes de transition plus longues dans plusieurs domaines clés et de mesures plus souples dans le secteur de l'agriculture. Il convient d'accorder aux pays sans littoral des modalités et conditions d'accession simplifiées tenant pleinement compte de leurs intérêts en tant que pays dont l'économie est vulnérable.

54. **M. Al-Azmi** (Koweït) déplore que de nombreux pays en développement n'aient pas encore pu tirer parti de la mondialisation et réclame un système souple et équitable assurant l'accès des pays en développement aux marchés et leur permettant de participer à la formulation de la politique économique mondiale. Il espère en conséquence une reprise rapide des négociations du Cycle de Doha avec une participation équitable des pays en développement.

55. Son Altesse Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, a fait du développement sa grande priorité. Depuis la signature de l'Accord sur l'OMC en 1994, le Koweït a remanié ses lois concernant le commerce pour s'intégrer dans l'économie mondiale et encourage l'investissement étranger et national. Le couronnement de son ambitieux projet de privatisation et de diversification de l'économie est la construction, pour un investissement de 150 milliards de dollars, de la ville nouvelle « al-Harir city », qui sera un immense pôle régional et international de commerce, d'investissement, de logistique et technologie. Par ailleurs, le Koweït négocie divers accords de libre-échange sur le plan bilatéral et par l'entremise du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

56. Certain pays ont fait d'énormes progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire, mais pour aller plus loin il faut un engagement conjoint des pays développés et des pays en développement. Le Koweït se félicite de l'engagement pris par plusieurs pays développés d'atteindre l'objectif consistant à affecter à l'aide au développement 0,7 % de leur PNB et les exhorte à réduire la dette des pays en développement et à éliminer les droits de douane sur les produits qu'ils exportent. Bien qu'étant lui-même un pays en développement, il verse environ le double de ce pourcentage par l'intermédiaire du Fonds de

développement du Koweït, qui a distribué plus de 12,5 milliards de dollars à 101 pays en développement, en plus des dons d'origine privée accordés à des peuples dans le besoin. Selon les indicateurs disponibles, le Koweït lui-même, bien qu'étant un petit pays, devrait atteindre les Objectifs du millénaire avant la date fixée. L'action collective est la clé d'un développement complet et durable.

57. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit que, même si les perspectives de l'économie mondiale se sont améliorées, notamment depuis l'année dernière, les problèmes n'ont pas disparu. Il souhaite parler des politiques et mesures nécessaires pour associer les pays en développement aux processus de prise de décisions économiques au niveau mondial. L'aide des pays développés ne sert à rien si les pays en développement sont privés d'accès aux marchés à des conditions profitables et si la libéralisation est sélective. La liberté de mouvement des capitaux doit être complétée par une totale liberté des mouvements de marchandises et de personnes physiques.

58. Les pays en développement attendaient beaucoup du Cycle de Doha et le Qatar espère que la suspension des négociations ne provoquera pas de doutes quant à l'efficacité de l'OMC en tant que clef de voûte du système commercial multilatéral. Il convient que la communauté internationale mobilise la volonté nécessaire pour les reprendre au plus tôt, en donnant la priorité à l'élimination des droits protectionnistes, à l'accès préférentiel des produits des pays en développement, à une participation accrue des pays en développement à la formulation des normes environnementales, sanitaires et de sécurité et à la préservation des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le Qatar félicite la CNUCED des ses contributions au Consensus de São Paulo et à d'autres négociations commerciales multilatérales et régionales et demande qu'on facilite l'accession à l'OMC.

59. **M. Mofadal** (Soudan) se dit très préoccupé par la suspension du Cycle de Doha qui, si elle se prolonge, compromettra la stabilité de l'ensemble du système commercial multilatéral et provoquera une résurgence du protectionnisme, avec toutes ses répercussions négatives. Elle implique en outre la persistance des distorsions du commerce des produits agricoles liées aux subventions, qui entravent les efforts faits par les pays en développement pour accroître leurs recettes d'exportation. Le Directeur général de l'OMC lui-

même a reconnu que les pays en développement en souffriraient plus que les autres. Il est donc essentiel que les négociations reprennent le plus tôt possible et que les pays développés fassent preuve de souplesse pour préserver la stabilité du système commercial multilatéral.

60. L'accession à l'OMC est un point clef pour les perspectives de développement du Soudan. Le Soudan prend des mesures sérieuses pour satisfaire les critères d'accession. Rappelant la résolution 60/184 de l'Assemblée, qui souligne la nécessité de faciliter l'accession de tous les pays en développement, et en particulier des PMA, qui sont candidats, l'orateur exhorte les membres de l'OMC à faciliter l'accession de son pays, en tenant compte du fait que le Soudan est un PMA qui sort d'un conflit.

61. L'admission en franchise de droits et de contingents des produits agricoles est un autre point clef, lié au précédent. L'agriculture est le principal secteur économique du Soudan, représentant quelque 45 % de son PIB. Elle emploie plus de 50 % de la main d'œuvre, fournit vivres et logements à la population et produit des matières premières pour les industries manufacturières. L'ouverture des marchés des pays développés aux produits agricoles soudanais faciliterait les efforts fait par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté et le chômage, atteindre les Objectifs du millénaire, stimuler la croissance et obtenir un développement régional équilibré. Ce dernier est indispensable pour préserver la paix et prévenir de nouveaux conflits, car le déséquilibre entre régions est une des causes profondes du conflit dans le sud du pays et dans le Darfour.

62. Rappelant le principe qui veut que la responsabilité du développement incombe principalement aux pays en développement eux-mêmes, l'orateur dit que, grâce aux efforts de son gouvernement, le taux d'inflation a été ramené à moins de 10 %, le taux de change est stable et le taux de croissance a été de 6,6 % en moyenne sur la période 2000-2004. Le taux de croissance du PIB, qui a été de 8 % en 2005, devrait atteindre 13 % en 2006. Toutefois, le pays doit encore accomplir la tâche gigantesque que constituent la reconstruction et le développement à grande échelle après les conflits qui ont ravagé les provinces du sud et le Darfour, et pour cela il a besoin d'aide et de ressources. Le chaînon manquant dans le partenariat pour le développement du Soudan est l'appui de la communauté internationale.

Le renforcement des capacités en matière de politique commerciale et de développement est un autre élément essentiel, car le Soudan a besoin non seulement d'une réduction des droits et d'une amélioration de son accès aux marchés, mais aussi d'un accroissement de sa capacité d'offre.

63. **M. Yun** Kang-hyeon (République de Corée) dit qu'il n'est pas très optimiste pour ce qui est de la reprise rapide des négociations du Cycle de Doha, mais qu'il ne faut pas non plus noircir le tableau, un excès de pessimisme pouvant réduire encore les chances de succès. C'est pourquoi il préfère parler de suspension plutôt que d'effondrement ou d'impasse.

64. Il faut reprendre les négociations et mener à bien le Cycle de Doha au plus tôt. L'enjeu est trop important pour qu'on renonce. L'échec du Cycle saperait le système commercial multilatéral. Les pays en développement sont ceux qui en souffriraient le plus, tandis que les autres pays pourront chercher des solutions de rechange. Comme la délégation de l'orateur l'a déjà déclaré, pour le développement le commerce est bien plus utile que l'APD ou l'allègement de la dette. Il ne sert à rien de parler aide et désendettement sans régler d'abord la question du commerce international.

65. Pour ce qui est de la date et des conditions de la reprise des négociations, le Directeur général de l'OMC a dit récemment que c'était aux principaux acteurs de faire le premier pas. Il ne sert à rien de jeter la faute sur les uns ou les autres. L'orateur est bien conscient des points sensibles des membres de la « nouvelle quadrilatérale » – États-Unis, Union européenne, Inde et Brésil – mais sans une initiative commune de leur part, il sera impossible de reprendre les négociations. Vu l'expansion continue du commerce Sud-Sud, il convient que les pays en développement améliorent l'accès à leurs marchés. L'orateur espère en outre que les négociations entre pays en développement sur le Système global de préférences commerciales (SGPC), lancées à la onzième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, seront couronnées de succès.

66. Si les négociations reprennent, elles devront porter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est vrai que l'accès aux marchés et les subventions à l'agriculture sont les clefs du déblocage des négociations sur les autres points, mais pour obtenir un

résultat équilibrés pour tous les membres, il faut aussi s'occuper des règles et des autres questions d'accès aux marchés, en vertu du principe de l'engagement unique, comme convenu à Doha. Le fait de se concentrer uniquement sur quelques aspects de l'accès aux marchés ne peut que provoquer un nouveau retard.

67. Enfin, pour répondre aux préoccupations suscitées par la récente prolifération d'accords de libre-échange, l'orateur dit que la suspension du Cycle de Doha ne peut qu'inciter les membres de l'OMC à s'intéresser davantage à des accords commerciaux bilatéraux. La République de Corée a elle aussi joint ce mouvement, démontrant ainsi son attachement à la libéralisation et à la réforme de l'économie. Toutefois, sa délégation continue de croire à la primauté du système commercial multilatéral fondé sur des règles. En conséquence, elle participera aux efforts visant à relancer les négociations suspendues tout en poursuivant les processus de négociation d'accords de libre-échange déjà engagés.

68. **M. Gerus** (Biélorus) dit que les pays en développement ne pourront pas réaliser les Objectifs du millénaire dans les délais prévus sans une accélération du rythme de croissance de leur économie et de leur commerce extérieur, et à cet égard sa délégation pense elle aussi qu'un environnement commercial international favorable est encore plus important pour ces pays que l'allègement de la dette ou l'aide au développement.

69. Il faut que l'Assemblée générale, pour renforcer son rôle et celui de l'ONU dans la résolution des problèmes mondiaux les plus aigus, adopte une résolution claire visant à assurer le succès du Cycle de Doha. Pour faire en sorte que le Cycle de Doha réponde vraiment aux besoins du développement, il faut modifier les conditions du commerce international dans un sens plus favorable aux pays en développement et aux pays en transition. La suspension des négociations de Doha a remis en question les progrès accomplis et, dans une certaine mesure, cela sape la confiance envers le système commercial multilatéral.

70. Le Biélorus se félicite de l'adoption, par la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en 2005, des décisions relatives à l'élimination, d'ici à 2013, de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles et à l'admission en franchise de droits et de contingents,

par les pays développés, d'ici à 2008, d'au moins 97 % des produits provenant des PMA.

71. Il est fâcheux que les mesures de libéralisation et les réformes économiques exigées des candidats à l'accession à l'OMC soient beaucoup plus rigoureuses que les concessions et obligations acceptées par les membres ayant un niveau de développement comparable. Le Biélorus est disposé à respecter intégralement les règles actuelles de l'OMC, mais il n'acceptera pas d'obligations additionnelles discriminatoires qui pénaliserait son industrie manufacturière, ses fournisseurs de services et ses équipes de recherche-développement.

72. Le Biélorus espère que les membres de l'OMC, en particulier les pays développés, fixeront des conditions d'accession justes et équitables et tenant compte des besoins des pays candidats en matière de commerce, de finance et de développement. À cet égard, il fera tout son possible pour contribuer à transformer l'OMC en une organisation vraiment universelle, notamment en donnant la priorité à l'achèvement rapide des négociations d'accession de nouveaux membres sur la base de conditions acceptables pour tous.

73. Le non-respect des principes de la non-discrimination dans le commerce mondial et du traitement de la nation la plus favorisée, qui sont les piliers du système commercial multilatéral, consacrés dans les normes de l'OMC, expose les pays tiers à une discrimination, en particulier sous la forme de mesures protectionnistes appliquées par les pays développés. Il est essentiel de redresser la situation par une réduction sensible des droits de douane et des obstacles non tarifaires. À cet effet, le Biélorus applique des droits préférentiels à un grand nombre de pays en développement.

74. Le Biélorus condamne les tentatives récentes de certains pays et groupes de pays puissants d'employer des mesures économiques unilatérales, notamment des mesures commerciales, pour exercer des pressions économiques et politiques sur des États souverains. Ces pratiques violent la Charte des Nations Unies et les principes du droit international et sont incompatibles avec les efforts faits pour accélérer la réalisation des objectifs du millénaire; elles n'ont pas leur place parmi les instruments de politique étrangère des États membres de l'ONU.

75. **M. Motter** [Union interparlementaire (UIP)] dit que, pour sortir de l'impasse des négociations du Cycle

de Doha, il est indispensable d'analyser à fond, pour en tirer des enseignements, les cinq dernières années de pourparlers, d'autant que cinq ans c'est déjà beaucoup à l'ère de la mondialisation accélérée.

76. L'Union interparlementaire est consciente de l'importance du commerce en tant que moteur de la croissance et, pour les pays en développement en particulier, de moyen de réaliser les objectifs du millénaire et autres objectifs de développement. Le commerce est préférable à l'aide car il favorise l'autonomie et est créateur de richesse. Toutefois, si en principe la libéralisation des échanges optimise les facteurs de production, ce qui peut stimuler la création d'emplois tout en faisant baisser le prix des biens et services, le problème est de traduire les principes et la théorie économique en pratiques réalistes.

77. Pour rapprocher les parlements du processus de négociation commerciale, l'UIP a créé la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce, dont les objectifs sont de suivre les activités de l'OMC et de promouvoir leur efficacité, de dialoguer avec les négociateurs officiels et avec la société civile, de faciliter l'échange d'informations, d'échanger des données d'expérience et de renforcer les capacités des parlements nationaux en matière de commerce international et d'influer sur l'orientation des débats menés dans le cadre de l'OMC. Les débats et conclusions des réunions de cette conférence montrent clairement que les causes du blocage actuel des négociations commerciales ne sont pas seulement techniques, mais au contraire profondément politiques. Néanmoins, les parlementaires qui ont participé à ces réunions et aux rencontres connexes sont dans l'ensemble favorables au Cycle de Doha, à condition qu'il réponde aux nombreuses préoccupations de leurs mandants.

78. En ce qui concerne l'agriculture, la Conférence parlementaire sur l'OMC a demandé que les pays développés éliminent les subventions à l'exportation et réduisent les soutiens internes qui faussent le commerce. Elle a souligné la nécessité de régler les questions du traitement spécial des produits sensibles et des produits spéciaux et des aspects non commerciaux de l'agriculture (sécurité alimentaire, conservation des sols, revitalisation de la société rurale et emploi rural), ainsi que celles de la foresterie durable, de l'abattage illégal et de la pêche.

79. En ce qui concerne les services, les membres de l'UIP sont globalement favorables à la poursuite de la libéralisation, à condition qu'elle soit menée avec prudence, en particulier dans les domaines en rapport avec la santé, l'éducation et les besoins essentiels de la population. Ils pensent en outre que chaque pays a le droit de protéger sa diversité culturelle et de préserver et développer ses services publics.

80. En ce qui concerne l'environnement, les participants à la Conférence parlementaire ont demandé que les règles et objectifs de l'OMC soient compatibles avec les obligations découlant des accords environnementaux multilatéraux (AEM) et déclaré que les membres de l'OMC ne devaient pas les considérer comme des obstacles non tarifaires au commerce.

81. La Conférence parlementaire a montré que la libéralisation exige un débat politique plus large au niveau national, avec la participation de tous les secteurs de la société et de l'économie. Il importe de rassurer les parties à ce débat et le grand public en leur expliquant qu'une économie mondiale plus libre et compétitive aidera à réduire les inégalités plutôt que de les aggraver et qu'ils recevront une aide pendant la transition pour se recycler dans d'autres branches de production. Les membres des parlements de nombreux pays en développement ont déclaré que leur pays avait besoin d'un appui considérablement accru pour pouvoir s'intégrer dans l'économie mondiale sans mettre en difficultés leurs industries naissantes, sacrifier les connaissances autochtones ni surexploiter leurs ressources naturelles.

82. Le succès des négociations commerciales exige la certitude que tous les gouvernements auront la volonté politique nécessaire pour en appliquer les résultats, ce qui implique l'appui des partis et factions représentés au Parlement. Il est donc clair que les parlements doivent être plus étroitement associés à la politique commerciale et aux négociations, ce qui leur permettra de jouer leur rôle en mobilisant l'appui politique et, en définitive, à traduire les résultats du Cycle de Doha en bienfaits concrets pour tous les citoyens.

83. **M. Sabri** [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] dit que le renforcement des capacités commerciales est un des trois axes du travail de l'ONUDI. Pour s'acquitter de sa tâche dans ce domaine, elle collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et avec diverses organisations afin de fournir des services d'appui

intégrés en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du millénaire.

84. En matière de renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI offre aux pays en développement et aux pays en transition des services d'appui dans trois domaines.

85. Premièrement, elle aide à créer des capacités de production manufacturière compétitives en améliorant la qualité des produits et des procédés, en accroissant la productivité et en améliorant la sécurité et l'efficience.

86. Deuxièmement, elle aide à créer les infrastructures physiques et institutionnelles nécessaires pour certifier que les produits sont conformes aux prescriptions techniques du système commercial multilatéral, en prêtant une attention particulière à l'élaboration des normes et aux dispositifs d'évaluation de la conformité.

87. Troisièmement, elle coopère avec d'autres organisations, comme la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI), qui sont spécialisées dans l'établissement de liens avec les marchés, en facilitant la participation aux négociations commerciales internationales et en rationalisant les formalités et mécanismes douaniers pour accroître les flux d'échanges.

88. L'ONUDI est considérée comme un des principaux acteurs qui aident les pays en développement à créer et à renforcer leurs capacités commerciales et, grâce à ses compétences très spécialisées, elle est devenue le principal fournisseur d'assistance technique liée au commerce du système des Nations Unies. Elle a récemment dirigé les activités d'un groupe de travail interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales créé par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin d'accroître la coordination et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités commerciales, notamment en produisant un guide des programmes et services de renforcement des capacités commerciales et liées au commerce offerts par le système des Nations Unies.

89. L'ONUDI aide de nombreux pays à se doter de services de certification reconnus au niveau

international dans les domaines du contrôle de la qualité, de la protection de l'environnement, de la responsabilité sociale, de la sécurité sanitaire des aliments, etc., notamment en formant des inspecteurs et contrôleurs.

90. Dans le cadre du Programme qualité Union européenne-ONUDI-UEMOA, l'ONUDI a aidé les institutions nationales et entreprises du secteur de la pêche du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo à améliorer la qualité et la sécurité de leurs produits d'exportation conformément aux normes sanitaires internationales. Dans une deuxième étape, ce programme sera mis en oeuvre dans d'autres pays de la CEDEAO et en Mauritanie, et des programmes régionaux similaires sont exécutés dans le bassin du Mékong et les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

91. En coopération avec l'OMC, l'ONUDI aide les cultivateurs de coton à élaborer des normes et à améliorer la qualité de leurs produits pour accroître leurs revenus.

92. Pour faciliter l'accès des pays en développement à l'investissement international et aux technologies liées au commerce, l'ONUDI emploie ses réseaux mondiaux de centres pour la sous-traitance et les partenariats industriels et de bureaux de promotion de l'investissement et de la technologie afin de renforcer leurs atouts aux yeux des investisseurs étrangers, par des conseils pour l'amélioration de leur code de l'investissement, le renforcement de leurs capacités institutionnelles de promotion de l'investissement et la conclusion d'alliances avec des entreprises étrangères.

93. En 2005, l'ONUDI a fait sa troisième enquête sur les investisseurs étrangers en Afrique, qui a permis de mieux connaître les différents types d'investisseurs et leur impact sur l'économie des pays d'accueil. En outre, elle a établi un inventaire des possibilités d'investissement en Afrique qu'elle a présenté à des investisseurs chinois à la neuvième Foire internationale de la Chine pour l'investissement et le commerce, tenue en 2005 à Xiamen.

94. La promotion de la coopération Sud-Sud en matière de commerce et d'investissement, de plus en plus axée sur le transfert de technologies d'Inde et de Chine vers d'autres pays en développement, principalement les pays d'Afrique et les PMA, est devenue un aspect majeur des activités de l'ONUDI.

95. L'ONUDI a récemment ouvert un bureau de liaison à Bruxelles pour se rapprocher de la Commission européenne, qui a généreusement financé certains de ses programmes les plus efficaces de renforcement des capacités commerciales.

96. **M. Saad** (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'il est déplorable que la protection tarifaire de l'industrie et surtout de l'agriculture des pays développés empêche les pays en développement d'obtenir leur juste part du commerce international. La suspension du Cycle de Doha n'est pas de bon augure pour l'avenir de l'économie mondiale; il convient de reprendre les négociations, en donnant la priorité aux besoins des pays en développement. Il faut en outre faciliter le processus d'accession à l'OMC. L'orateur souligne la nécessité d'appuyer le travail de la CNUCED pour la recherche de nouveaux moyens d'aider les pays en développement à tirer parti des technologies liées au commerce et au marché. Les pays d'Afrique et en particulier les PMA ont besoin d'une aide pour renforcer leurs capacités agricoles et améliorer leur accès aux marchés. À cet égard, il convient de mentionner les initiatives de l'Union africaine, des communautés économiques régionales d'Afrique et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

97. **M^{me} Puri** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit, pour résumer, que malgré le succès de certains pays qui ont misé sur le commerce pour stimuler leur croissance, l'augmentation de la part des pays en développement dans les exportations et la contribution du commerce à la réalisation des Objectifs du millénaire, la libéralisation n'est pas bénéfique pour tous les pays et certains, en particulier les PMA, ont été marginalisés. Ces pays ont besoin de politiques appropriées en matière de gouvernance, de libéralisation commerciale et de développement institutionnel, avec une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir appliquer des politiques adaptées à leur niveau de développement et à leurs besoins et capacités financiers, et d'un appui international sous forme de conditions commerciales adéquates, d'un accompagnement financier et d'une meilleure gouvernance. Ils ont aussi besoin d'une amélioration de l'accès aux marchés pour leurs principales exportations, notamment les produits de base, les produits agricoles, les articles manufacturés et les services, ainsi que d'un régime du commerce des produits de base qui améliorerait leurs termes de

l'échange et faciliterait la réduction de la pauvreté, d'une assistance pour le développement des infrastructures, d'une aide pour le commerce et le renforcement des capacités d'offre et d'un appui pour atténuer l'impact de l'ajustement.

98. Le système commercial multilatéral reste la clef de voûte du commerce mondial, mais il est de plus en plus complété par des accords commerciaux régionaux Nord-Sud et Sud-Sud, qui doivent être ouverts, non discriminatoires, fondés sur des règles, prévisibles et équitables. Dans ce contexte, tout le monde s'est dit préoccupé par les effets que pourrait avoir la suspension des négociations de Doha, notamment le protectionnisme, la fragmentation du système commercial et la persistance de certaines des distorsions systémiques auxquelles les négociations étaient censées remédier, ce qui ferait obstacle à l'instauration d'un système plus libre et équitable et compromettrait la dimension développement de ce système, en particulier dans le secteur de l'agriculture. C'est pourquoi les délégations ont appelé à une reprise rapide des négociations et exhorté les principaux acteurs à faire preuve d'un engagement et d'une volonté politique renouvelés pour faciliter l'obtention d'un résultat constructif et équilibré dans les meilleurs délais.

99. Les éléments majeurs du Programme de Doha pour le développement sont l'admission en franchise de droits et de contingents des produits des PMA, la lutte contre l'érosion des préférences, la réforme des règles d'origine, le traitement spécial et différencié et une réciprocité qui ne soit pas totale, la désignation de produits spéciaux et la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde spéciale dans le secteur agricole et l'aide pour le commerce, qui requiert un financement multilatéral additionnel, prévisible et spécifique. La réforme du commerce des produits agricoles est considérée comme essentielle pour sortir de l'impasse et la libéralisation de l'agriculture est particulièrement importante pour les pays en développement. Il importe en outre de s'attaquer aux obstacles non tarifaires, qui entravent et déterminent l'accès aux marchés, parallèlement à la réduction universelle des droits de douane.

100. De nombreux orateurs ont insisté sur la contribution des pays en développement, en fonction de leurs capacités, à la concrétisation de la dimension développement. On a souligné les difficultés des pays en voie d'accession, en particulier les pays en

développement, les pays en transition et les PMA. Dans le même temps, les délégations se sont félicitées de succès tels que l'essor sans précédent du commerce et de la coopération Sud-Sud et l'expansion des échanges et les progrès de l'intégration économique de nombreux pays en développement.

101. On a attiré l'attention sur la dimension interrégionale du commerce et de l'investissement Sud-Sud et, à cet égard, sur l'importance des négociations concernant le SGPC pour la libéralisation du commerce Sud-Sud, en tant que complément du Cycle de Doha, et des arrangements régionaux Sud-Sud. On a évoqué des points clés pour l'avenir du commerce international et des liens entre commerce et développement, notamment la libéralisation des mouvements temporaires, qui préviendrait la migration illégale, serait bénéfique tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination et absorberait l'énorme population de jeunes qui arrivent sur le marché mondial du travail. Il faut gérer la nouvelle économie internationale, qui est à la fois pleine de possibilités et source de nouveaux problèmes. L'investissement étranger direct et la science et la technologie seront de plus en plus les facteurs déterminants de la compétitivité internationale dans le commerce et le développement, et à cet égard les délégations ont évoqué le rôle de la CNUCED en tant que pivot du traitement intégré des relations entre commerce et développement et avec les domaines connexes de la finance, de l'investissement, de l'environnement et de la technologie. En ce qui concerne le renforcement des capacités commerciales, la CNUCED a été invitée à entreprendre de nouvelles recherches et analyses et à prendre des initiatives supplémentaire de coopération technique. Les orateurs ont aussi souligné l'importance de son rôle de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, dans les domaines de l'aide pour le commerce et du suivi de toutes les nouvelles questions de commerce et de développement, notamment dans le cadre des négociations commerciales, tant multilatérales que régionales. Elle a pris bonne note de toutes les suggestions et y donnera suite.

La séance est levée à 18 heures.